



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 9 avril 2014

## Communiqué de presse

### Campagne de déclaration de surface 2014

La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt rappelle aux agriculteurs qu'ils ont jusqu'au 15 mai 16h pour faire leur déclaration de surfaces 2014.

Démarche à suivre :

1 - Connectez-vous sur le site [www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr) muni de votre code TELEPAC 2013 que vous avez reçu par courrier en décembre 2012. En cas de perte de ce code adressez vous à la DAAF.

2 - Vérifiez et complétez vos données

3 - Valider et cocher la case « signature électronique » pour terminer votre déclaration

La Chambre d'Agriculture et vos organisations professionnelles sont à votre disposition pour vous aider dans cette démarche y compris pour les demandes d'aides MAE et primes ICHN.

En 2015, les dossiers papier ne seront plus expédiés. Seule la télédéclaration sera possible.

Pour tous renseignements complémentaires, contactez, M. Louis ANNAT à la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt - Jardin Desclieux à Fort-de-France -

**Tél: 05 96 71 28 51**

**Contact réservé aux médias :**

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 / [audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr](mailto:audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr) 1/1